

**Département des Côtes d'Armor  
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION**

**DELIBERATION BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE du mardi 08 novembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 08 novembre, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 10 heures, salle de la Forge à Bégard, sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

**Etaient présents :**

LE MEAUX Vincent ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; VIBERT Richard ; BILLAUX Béatrice ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN.

**Absents excusés :** GUILLOU Claudine ; PUILLANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; PRIGENT Christian ; GIUNTINI Jean-Pierre ; CHAPPE Fanny.



**DELBU2022-11-084**

**Revitalisation - Petites Villes de Demain Paimpol : convention financement cheffe de projet**

Dans le cadre de la politique nationale de revitalisation des territoires, l'Agglomération est coordinatrice à l'échelle locale du programme Petites Villes de Demain tel que défini dans la convention d'adhésion Petites Villes de Demain signée le 22 avril 2021 entre les 4 communes lauréates PVD, l'Agglomération et le Préfet des Côtes d'Armor.

L'Agglomération bénéficie à ce titre de financements d'une équipe dédiée aux communes lauréates (Callac, Guingamp, Paimpol et Bégard) par la Banque des territoires et l'ANAH.

Cette équipe est construite autour de chefs de projet, dont 0.5 ETP dédié au projet de revitalisation de Paimpol. Cette mission est effectuée par une seule personne, recrutée par la ville de Paimpol. Le financement de ce 0,5 ETP est similaire aux autres villes PVD à savoir : financement par l'Etat à hauteur de 75% et du reste à charge de 25% par la Ville.

Compte tenu que l'Agglomération reçoit les participations de l'Etat sur les postes de chefs de projet et que de son côté, le FNADT (*Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire*) finance 50 % de ce mi-temps directement à la Ville, l'Agglomération apporte le financement de ce poste à hauteur de 25 % d'un demi équivalent temps-plein vers la Ville. Si l'arrêt des financements FNADT devait intervenir, l'Agglomération ajustera sa participation à hauteur de 75 %.

La période concernée par la convention débute au 15 juillet 2021 (date de référence des financements) et se terminera à minima à l'issue du conventionnement avec les partenaires financeurs, soit en mars 2026 (échéance ORT nationale).

**Au vu de ces éléments, les membres du Bureau communautaire, à l'unanimité décident :**

- **D'approuver la convention avec la commune de Paimpol ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention, ainsi que tous documents s'y rapportant.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,  
Vincent LE MEAUX

